

((ca. 2'132 Zeichen))

Céréales fourragères : la FSPC regrette l'absence de prix indicatifs rémunérateurs

Les négociations des prix indicatifs ont eu lieu le 6 juin 2023 au sein de la Commission Marché Qualité des Céréales de swiss granum. Pour les céréales fourragères de la récolte 2023, par manque de soutien aux producteurs, aucun compromis n'a pu être trouvé. La commercialisation de la récolte se fera dès lors sans prix indicatifs, avec des risques importants à long terme.

Pour la récolte 2022, les prix indicatifs des céréales fourragères avaient été augmentés de 3 francs par 100 kilos. Bien que partiellement satisfaisant car ne couvrant qu'en faible partie les augmentations des coûts de production, ce compromis laissait présager un signal positif pour les producteurs de céréales. Malheureusement, ces prix indicatifs n'ont de loin pas été atteints pour la récolte 2022, en raison d'une forte concurrence des importations, mais surtout d'un niveau de protection à la frontière trop bas de manière générale.

Pour la Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC), des prix rémunérateurs sont nécessaires pour maintenir les surfaces de production et empêcher une érosion prévue des volumes. Afin de couvrir les coûts relatifs aux trajectoires de réduction et en tenant compte de l'évolution des coûts de production, le Comité de la FSPC a déterminé des prix minimaux de Fr. 44.-/dt pour le blé fourrager et Fr. 42.-/dt pour l'orge fourragère.

Ces revendications n'ont malheureusement pas trouvé de compromis lors des négociations, notamment par crainte de renchérir les aliments pour animaux, particulièrement dans le secteur porcin. La commercialisation de la récolte 2023 se fera par conséquent sans prix indicatif de la part de la filière céréalière !

Les discussions avec les partenaires de la filière ont montré qu'un changement dans les conditions-cadre était nécessaire pour augmenter effectivement les prix aux producteurs. Par le passé, autant une augmentation du niveau de protection à la frontière qu'une contribution spécifique pour les céréales fourragères ont été revendiquées à de nombreuses reprises, sans succès, notamment dans les procédures de consultation adressées au Conseil fédéral.

La récolte 2023 aura une valeur de test pour les producteurs qui, s'ils n'obtiennent pas des prix satisfaisants lors des paiements, risquent de se tourner vers d'autres cultures. Les prochains mois vont ainsi être déterminants pour l'évolution des surfaces de céréales fourragères en Suisse.

FSPC / Berne, le 6 juin 2023

Informations complémentaires

Fritz Glauser, Président

Pierre-Yves Perrin, Directeur

079 702 05 44

079 365 42 74